<u>Journée transmission : entreprendre</u> <u>c'est aussi transmettre</u>







A l'instar de la situation nationale, l'Ariège est confrontée au défi de la transmission. D'ici 10 ans, 50% des agriculteurs ariégeois devront transmettre leur exploitation. Le renouvellement des générations revêt donc des enjeux forts. C'est pourquoi, la Chambre d'agriculture de l'Ariège et ses partenaires - CER France, Safer Occitanie et MSA Midi-Pyrénées Sud - placent ce dossier au cœur de leur stratégie politique.

« Nous travaillons à accompagner troujours mieux notre public de cédants et de futurs cédants, afin que la transmission s'effectue le plus sereinement possible. Cela est dans l'intérêt de tous », explique Philippe Lacube, président de la Chambre d'agriculture.

Transmettre une exploitation, une démarche qui se construit

Cependant, transmettre une exploitation agricole ne se fait pas en quelques mois. Elle repose sur des facteurs humains, dont la fiabilité se révèle incertaine. Comme pour les autres phases de vie d'une entreprise, le processus s'anticipe, se construit, afin de trouver le bon repreneur et de réaliser une transmission en douceur.

« Le capital transmis est en moyenne trois fois plus élevé que dans les autres secteurs d'activités. Ainsi, transmettre peut soulever des questions liées à la fiscalité, droits de succession, évaluation et transfert de foncier... », explique Clémence BIARD, élue en charge du dossier Installation/Transmission au sein de la Chambre d'agriculture.

« Anticiper la transmission permet donc de travailler sur les aspects juridiques du processus et son optimisation fiscale », insiste Philippe Lacube.



Contact : Célia RUMEAU, chargée de communication de la Chambre d'agriculture de l'Ariège



La Chambre d'agriculture, acteur d'accompagnement pour les cédants

Comme pour chacune des étapes de la vie de d'une entreprise agricole, la Chambre d'agriculture accompagne les exploitants grâce à plusieurs outils :

Le Point Accueil Transmission

La Chambre d'agriculture organise un rendez-vous mensuel tous les 1^{er} lundis de chaque mois, à Foix. Un conseiller peut ainsi répondre aux questions « pratiques » liées à la transmission et à la cessation d'activité.

L'audit transmission

Cette étape se veut incontournable. Cet audit, réalisé par les conseillers de la Chambre d'agriculture, permet de fixer les conditions de reprise et d'évaluer le patrimoine du cédant.

O Le Répertoire Départ Installation

Cet outil national alimenté par l'ensemble du réseau des Chambres d'agriculture assure un recueil des candidats à l'installation et une mise en relation entre cédants et repreneurs ;

Des formations spécifiques

Elles se déroulent tout au long de l'année pour maîtriser les différents enjeux de la transmission.

<u>Une stratégie payante</u>

Amorcé durant la précédente mandature, cette politique velontariste en matière de trransmission commence à porter ses fruits.

"L'Ariège affiche un taux de remplacement de plus de 80%. Nous faisons partie des meilleurs élèves de la région en la matière", étaye Clémence Biard.

Accompagnée de ses partenaires, la Chambre d'agriculture de l'Ariège compte maintenir ses actions sur ce dossier, afin de permettre aux porteurs de projets de s'installer tout en sécurisant la transmission du cédant.

« Nous le savons : les prochaines années seront décisives. C'est pourquoi, nous insistons beaucoup sur le fait de conserver des exploitations transmissibles », conclut Clémence Biard.

Contact : Célia RUMEAU, chargée de communication de la Chambre d'agriculture de l'Ariège